

## Loi sur les télécommunications

### Publication des numéros courts attribués

Selon l'art. 27 de l'ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications (ORAT)<sup>1</sup>, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) publie comme suit les numéros courts :

Numéro court	Titulaire ( <i>Catégorie</i> )
112	Konferenz der Kantonalen Polizeikommandanten der Schweiz (KKPKS), Werkhofstrasse 33, 4503 Solothurn
117	Konferenz der Kantonalen Polizeikommandanten der Schweiz (KKPKS), Werkhofstrasse 33, 4503 Solothurn

Une liste complète des numéros courts attribués peut être consultée sur notre site internet à l'adresse suivante: <http://www.ofcom.ch> (numérotation et adressage)

Selon l'article susmentionné les fournisseurs de services de télécommunication soumis à la concession ou à l'obligation de s'annoncer doivent mettre les numéros courts à la disposition de leurs clients au plus tard 180 jours après leur publication par l'office.

#### *Renseignements:*

Office fédéral de la communication  
Services de télécommunication  
Numérotation et adressage  
Rue de l'Avenir 44  
2501 Bienne  
Olivier Girard  
Téléphone 032 327 55 75

<sup>1</sup> RS 784.101.112

## Loi sur les télécommunications. Publication des numéros courts attribués

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.03.2004
Date	
Data	
Seite	991-991
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 449

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.